

HISTOIRE D'UNE ORGANISATION DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME : LA SECTION D'AMNESTY INTERNATIONAL DU BURKINA FASO (1996-2021)

Salif KIENDREBEOGO

Université Norbert ZONGO, Burkina Faso

salif.kiendrebeogo@yahoo.com

Résumé : Le contexte d'installation de Amnesty international au Burkina est allé de pair avec l'ouverture démocratique du pays. Malgré le processus démocratique en cours et la relative amélioration de la situation des droits humains, des atteintes persistent. Depuis l'installation de sa section nationale en 1996, l'institution mène des actions dans le sens de protéger et promouvoir les droits humains au pays des hommes intègres. Quelles sont les actions d'Amnesty international et leurs retombées dans la défense des droits humains au Burkina Faso ? L'étude s'est appuyée sur la conjugaison de plusieurs sources d'information dont des sources écrites et orales, des ouvrages, des articles, des documents de travail, d'internet. Il ressort de l'analyse que l'ONG a définie une stratégie de collaboration avec d'autres structures et dresse annuellement un bilan de la situation des droits humains. Il mène des actions de sensibilisation, de plaidoyer, de formation et de recherche. Ses plaidoyers avec d'autres ONG/OSC ont abouti à l'adoption de la politique de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans en 2016 et aussi l'abolition de la peine de mort. Le renforcement des capacités en droits humains au profit des jeunes a favorisé une meilleure connaissance des droits et une prise de conscience de leur importance de même que la mise en place des politiques favorables à leur protection. Avec l'insécurité grandissante, Amnesty international ne cesse de dénoncer les exécutions extra judiciaires commises par les forces de défenses et de sécurité et par les terroristes et formule des recommandations aux autorités burkinabè. La situation des droits humains au Burkina Faso fut dynamique de 1996 à 2021 avec des avancées sous l'influence des acteurs nationaux et internationaux de promotion des droits et parfois des reculs liés à la lutte contre le terrorisme. Malgré tout, l'ONG entretient des relations de collaboration avec les autorités politiques.

Mots-clés : Amnesty international, défense, droit de l'homme, Burkina Faso

THE HISTORY OF HUMAN RIGHTS DEFENSE ORGANIZATION : AMNESTY INTERNATIONAL BRANCH IN BURKINA FASO (1996 - 2021)

Abstract : Although the democratic process ongoing and the improvement of human rights situation, some violations still prevail in the country. Since the opening of the section in 1996, the NGO leads actions which aim to protect and promote human rights in Burkina. What are the actions of Amnesty International and their roles in human defense rights ?The current work has been drawn from many sources of information like written, oral, books, press document, thesis and internet. From the analysis, one can say that the NGO has set a collaboration strategy with other organisations and together they publish a yearly report of human rights situation.It carries sensitization, plea, training and research. Its advocay with other NGOs/OSC lead to the adoption in 2016 of free healthcare policy for pregnant women and childrten under 5 years old and

death penalty abolition. The reinforcement of young people rights capacity favored a better knowledge of human rights and made an awareness regarding their importance and the implementation of a protection policy. Regarding the growing security tensions, Amnesty International keeps on denouncing extra judicial executions carried both by the Defense Forces and the terrorists and makes recommendations to the Burkinabè authorities. Human rights situation in Burkina Faso has been dynamic from 1996 to 2021 thanks to national and international actors' influence but it also faced some declines linked to the fight against terrorism. Above all, the NGO is still carrying good relationships with the local political authorities.

Keywords : Amnesty international, defense, human rights, Burkina Faso

Introduction

La question des droits humains se pose avec acuité en Afrique. Ce besoin de défense des droits humains sur le continent est suscité par une réminiscence liée à des moments historiques traumatiques inhérents aux expériences de dictatures militaires et du caractère souvent répressif des régimes postcoloniaux des décennies 1960, 1970 et 1980. Ces régimes étaient enclins à monopoliser le pouvoir, à contrôler l'espace public, et à réduire en silence toute opposition politique ou velléités révolutionnaires et/ou démocratiques. Il est indéniable que la vie politique et l'état des droits de la personne humaine dans un État donné entretiennent des relations très étroites.

Au Burkina Faso, l'histoire politique a connu une évolution caractérisée par des régimes constitutionnels et non constitutionnels. L'évolution de la situation des droits humains¹ a été très largement tributaire des facteurs du moment tels que la présence ou au contraire l'absence de la scène politique de groupes ou structures organisés pour la défense de leurs droits. (Yonaba, 1997, p.37). Pendant longtemps, le terrain de la défense des droits a été occupé par les organisations syndicales et la vie politique au Burkina Faso fut rythmée par des rapports étroits entre le pouvoir politique et les organisations syndicales.

Il a fallu attendre la période du renouveau démocratique à partir de 1991 pour voir se développer les institutions nationales et internationales de défense des droits de l'homme. Cette période se caractérise par une relative amélioration de la situation des droits de la personne humaine si bien qu'en matière de protection des droits humains,

¹ Les droits humains ou droits de l'homme ou encore droits de la personne humaine, peuvent être définis comme des prérogatives et libertés reconnues à tout individu du seul fait de son appartenance à la famille humaine, indépendamment de sa race, son sexe, son ethnie sa religion, sa couleur, son rang social, etc. Généralement, on les regroupe en trois catégories appelées générations. Les droits de la première génération sont les droits civils et politiques et ceux de deuxième génération sont les droits sociaux, économiques et culturels. Enfin les droits de la troisième génération appelés droits de solidarité ou droits globaux voir (J. P. Nigna/Somda et J. R.Ouedraogo 2021 pp.15-16)

le Burkina Faso est parfois cité en exemple dans la sous-région (Yonaba, 1997) C'est dans ce sens qu'aux côtés des organisations syndicales classiques, on assiste à la formation d'une société civile nationale attentive à la question du respect des droits humains. Au nombre des associations qui animent la société civile nationale, figure le Mouvement burkinabé de défense des droits de l'homme et des peuples (MBDHP) créé le 19 février 1989 dont le rôle dans la protection des droits de la personne au Burkina Faso est reconnu.

Parallèlement, on assiste à l'établissement d'organismes non gouvernementaux tels qu'Amnesty International. Cette étude s'intéresse aux actions menées par Amnesty international Burkina Faso (AIBF) depuis sa création en 1996 jusqu'en 2021 en faveur des droits humains au Burkina Faso. Plus de deux (02) décennies et demi, après son installation, il est judicieux d'évaluer l'implication de Amnesty international dans la défense des droits humains au Burkina Faso.

L'intérêt de cette contribution est de montrer comment une ONG internationale s'est investie dans la défense des droits humains au Burkina Faso, autrement dit quelles sont les actions de Amnesty international et leurs retombées dans la défense des droits de l'homme au Burkina Faso ?

L'analyse de notre sujet s'appuie sur des sources écrites (rapports d'Amnesty international sur la situation des droits de l'homme dans le monde et au Burkina Faso), les textes de loi, les ouvrages et internet. Par ailleurs les sources orales menées auprès des acteurs nous ont éclairé sur les activités de la section d'Amnesty du Burkina ainsi que ses relations avec les autres organisations de défense des droits de l'homme au Burkina Faso.

L'article propose d'abord une analyse du contexte de création de la section d'Amnesty International du Burkina Faso. Ensuite, il étudie la stratégie et les actions d'Amnesty International au Burkina-Faso et enfin il jette un regard sur l'activité d'Amnesty au Burkina Faso à travers l'impact sur la population de même que ses rapports avec les autorités politiques.

1. La création de la section d'Amnesty International du Burkina-Faso

Pour comprendre le contexte d'installation de Amnesty international au Burkina, il est nécessaire d'analyser la situation politique marquée par la normalisation de la vie politique qui prend en compte le respect de la vie humaine en organisant la transition vers le pluralisme politique et, à terme, la démocratie. En effet, le processus politique engagé par le Front populaire aboutit à l'adoption par voie référendaire de la Constitution de la quatrième République le 2 juin 1991. Avec la démocratisation du pays, autour des années 1995 s'est formée une véritable société civile dont les principaux animateurs restent, outre les associations civiques, les organisations

syndicales qui veulent exploiter à fond la liberté retrouvée (en référence à la répression endurée sous la période révolutionnaire). On dénombre ainsi sept grandes centrales syndicales et une vingtaine de syndicats autonomes qui se signale par leur présence sur le terrain social (S. Yonaba, 1997, p.46). C'est à la faveur de l'ouverture démocratique que de nombreuses structures de défenses verront le jour et des ONG internationales vont ouvrir des sections à Ouagadougou comme c'est le cas de Amnesty international².

1.1. Les raisons justifiant sa création

Malgré le processus démocratique en cours et la relative amélioration de la situation des droits humains, la liste des crimes impunis, des morts et disparitions suspectes et non élucidées ne fait que se prolonger. Déjà, en décembre 1991, l'opposant Oumarou Clément Ouédraogo périt dans un attentat à la grenade en pleine ville. Les conclusions de la commission d'enquête alors mise en place ne furent jamais publiées. Les décès de Blaise Sidiyani et Émile Zingani, deux jeunes élèves de Garango, tués en 1995 par un gendarme, [...] témoignèrent encore de cette violence souterraine et impunie qui, derrière le visage de la bonne gouvernance, frappait durement (et toujours impunément) les étudiants, le corps enseignant et les paysans burkinabè³.

Devant ces crimes impunis, Norbert Zongo ne cesse de dénoncer depuis des années, les dérives dictatoriales et népotistes du pouvoir Compaoré. De ce fait, il était menacé et, après une tentative d'enlèvement en pleine rue de Norbert Zongo en 1994, il vivait en permanence avec l'idée de sa mort possible. Dans *L'Indépendant*, n° 166 du 15 octobre 1996, Norbert Zongo dénonçait l'impunité de la garde présidentielle, la manipulation de la justice, la récurrence des éliminations physiques camouflées en accident ou en disparition inexpiquée en ces termes : « Combien ont péri sous les tortures dans ce sinistre lieu appelé Conseil ? "On le fait" ; "on l'arrange", "on le neutralise" ; "on s'occupe de lui" : [...] le Burkina est entré dans le cycle infernal de la violence... ». C'est dans ce contexte de regain de violence qu'intervient la création de la section nationale d'Amnesty International en 1996.

Les organisations non gouvernementales internationales (ONG) jouent un rôle de premier plan en focalisant l'attention de la communauté internationale sur les questions des droits de l'Homme. Elles surveillent les actions des gouvernements et

² Il est intéressant de préciser que les premières activités de Amnesty international au Burkina Faso remontent dans les années 1990 bien avant son installation officielle.

³ Burkina-Faso Autour de l'affaire Zongo Dans *Politique africaine* 1999/2 (N° 74), pages 163 à 183 Article disponible en ligne à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-1999-2-page-163.htm> consulté le 18 mai 2023

les poussent à agir selon les principes des droits de l'Homme⁴. C'est ce rôle qu'entend jouer Amnesty international aux pays des "hommes intègres".

1.2. Installation et fonctionnement de la section

Amnesty international est un mouvement mondial de promotion et de protection des droits humains né le 28 mai 1961, par l'appel de Peter Benenson " Appel à l'amnistie" dans l'hebdomadaire The Observer⁵. C'est une organisation mondiale de défense des droits humains, indépendante et impartiale qui fonde son action sur la rapidité et l'efficacité de l'aide aux victimes de violations des droits humains⁶.

Amnesty international Burkina Faso est la section nationale d'Amnesty international établie au Burkina Faso. Cette section fut créée en 1996⁷ et a accédé au statut de station au sein de l'organisation depuis le 1^{er} janvier 2012.

Selon l'organigramme de Amnesty international Burkina Faso, on a un bureau exécutif national (BEN) composé de cinq membres (actuellement une présidente, un vice-président, une trésorière et deux conseillers). Le BEN s'occupe de l'orientation stratégique de l'organisation au Burkina Faso. Le BE se réunit une fois par trimestre avec le directeur exécutif pour discuter des orientations du mouvement. Il préside les assemblées générales ordinaires. Un Secrétariat national (SN) avec à la tête un Directeur exécutif qui coiffe une équipe composée d'une assistante administrative, un comptable, une animatrice digitale, une standardiste et quatre coordonnateurs/trice professionnels (un coordonnateur chargé de l'Education en droits humains, un coordonnateur chargé de la croissance et de l'activisme, un coordonnateur chargé des campagnes et une coordonnatrice chargée des jeunes et du genre). Le SN est le bras opérationnel de l'organisation, Il met en œuvre les programmes et projets sur la bases des priorités mondiales et nationales⁸.

La structure compte près de treize mille (13000) membres, activistes et plus de quatre-vingt mille (80000) supporteurs repartis sur l'ensemble du territoire national.

⁴ <https://fr.humanrights.com/voices-for-human-rights/human-rights-organizations/non-governmental.html> consulté le 21 mars 2022 à 11h 46

⁵ <https://www.amnesty.fr/histoire-evolution-amnesty-international> consulté le 22 mars 2022 à 9h47 mn

⁶ Dossier_3.org.pdf sélections des organisations consultable en ligne <file:///C:/Users/HP%20Pavilion/Desktop/Articles/ONG%20internationales%20et%20defense%20des%20droits%20humains%20au%20Burkina%20F>

⁷ Elle a été créée par arrêté ministériel N°22/MATS/SG/DGAT/DELPAJ du 20 mars 1996, modifié par le récépissé N° 2011-

097/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC du 22 février 2011 donc reconnue par les autorités burkinabè

⁸ Ouedraogo Fatimata Coordonnatrice Jeunes et Genre de Amnesty international Burkina Faso, réponses aux questionnaires

Sa vision est de voir un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits⁹ énoncés dans la déclaration Universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains. Cette vision se désagrège en missions qui consistent à mener des recherches et des actions en vue de prévenir et de faire cesser de graves atteintes aux droits humains, qu'ils soient civils, politiques, sociaux, économiques ou culturels.

L'ONG couvre les 13 régions du pays avec son siège à Ouagadougou comme seule représentation physique du mouvement au pays des "hommes intègres". Les autres régions sont couvertes par des bénévoles organisés au sein de groupes, clubs ou à titre individuel, appelées des démultiplicateurs des droits humains¹⁰. A la lumière de son organisation, quelle peut être la stratégie déployée par Amnesty pour bien mener sa mission ?

2. Stratégie et actions d'Amnesty International au Burkina-Faso

Pour mener à bien la mission à elle confiée, l'institution a déployé une stratégie pour exécuter son planning en nouant des partenariats avec d'autres structures au niveau national et international.

2.1. la constitution d'un dense réseau de partenariat

L'ONG collabore avec d'autres institutions. Au niveau national, elle collabore avec les OSC nationales et locales de droits humains, les organisations à base communautaires. Pour certains projets tels que le « projet de renforcement des mécanismes de prévention des Mutilations Génitales Féminines et des Mariages d'enfants au Burkina Faso », Amnesty international fait recours aux organisations locales et à base communautaire qui deviennent les acteurs de mise en œuvre des activités du projet dans leurs communautés (village). Elle collabore avec le MBDHP et la Commission nationale des droits humains (CNDH) pour certaines activités. Aussi, les partenaires institutionnels de Amnesty international au Burkina Faso sont entrés autre : les écoles, les universités, l'institut français, l'institut Goethe avec lesquels, l'ONG organise des sessions de renforcements des capacités et des sensibilisations.

Au plan international, elle collabore essentiellement avec les autres représentations et bureaux régionaux d'Amnesty International en Afrique et dans le monde, ainsi que le siège du mouvement basé à Londres. Elle a un partenariat avec la Rencontre

⁹Amnesty international Index AI: AFR 60/001/2012 - Burkina Faso: La Compétence Universelle Pour Mettre Fin À L'impunité

¹⁰ O ?Fatimata Coordonnatrice Jeunes et Genre à Amnesty international, entretien du dans les locaux de Amnesty international à Ouagadougou.

africaine pour la défense des droits de l'homme. (N.K.Kadony, 2007, p.128). Abordant les actions concrètes des ONG de défenses des droits de l'homme africaines (droits économique), (N.K.Kadony, 2007, p.128) affirme qu' « en élargissant leur champ d'action, les ONG de défense des droits de l'homme influent sur les relations internationales africaines par la lutte contre la corruption, la concussion, la fraude, le détournement des deniers publics et ses malversations financières ». C'est dans ce sens que pour réaliser sa vision, Amnesty International cherche également à coopérer avec d'autres organisations non gouvernementales, les Nations Unies et des organisations intergouvernementales régionales. Comme le souligne N.K.Kadony qui, parlant des ONG de défense des droits de l'homme en Afrique note que :

dans le but de rendre leurs actions très influentes , elles ont établis des relations avec d'autres ONG de même nature à travers le monde pour échanger les idées, renforçant les actions et la collaboration , atteindre une grande masse de gens, atteindre la communauté internationale en un temps record et établir un réseau communicationnel des ONG de défense des droits de l'homme en Afrique et dans le monde. N.K.Kadony,(2007, p.126)

A la lumière de sa stratégie, quelles peuvent être les actions menées par Amnesty international au Burkina Faso ?

2.2. les principales actions d'Amnesty International au Burkina-Faso

Il n'est pas aisé de faire le point des activités de promotion et de protection des droits humains de Amnesty international au Burkina Faso tant son domaine d'activités est vaste et s'étalent depuis sa création jusqu'en 2021. Néanmoins, nous allons tenter dans le cadre de cette étude de relever sans être exhaustif quelques actions phares de l'ONG durant la période étudiée parce que nous n'avions pas pu avoir accès à tous les rapports d'activités¹¹ de l'institution.

Premièrement, à la lecture des différents rapports, il ressort qu'Amnesty international dresse chaque année, un bilan de la situation des droits humains dans le pays où est installée sa section nationale. Dans cet ordre d'idée, l'institution a produit

¹¹ Les rapports que nous avons consultés sont entre autres :

- Burkina Faso. Donner la vie, risquer la mort. La mortalité maternelle au Burkina Faso, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr60/001/2009/fr/>
- Burkina Faso: La compétence universelle pour mettre fin à l'impunité, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr60/001/2012/fr/>
- Burkina Faso « Qu'est-ce qu'ils avaient dans la tête pour tirer sur les gens ? » La répression de manifestations contre le gouvernement au Burkina Faso, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr60/001/2015/fr/>

plusieurs rapports spécifiques sur la situation des droits humains au Burkina Faso. C'est une forme de suivi de l'évolution de la situation des droits dans le pays. B. Collet, (2002, p.35) synthétise le rôle des ONG en ces termes :

La fonction première des ONG de défense des droits de l'homme est de recenser et de faire connaître les violations des droits et libertés. Elles jouent en ce domaine un rôle irremplaçable grâce à la confiance qu'elles inspirent à ceux qui ne peuvent user de recours officiels ou publics. Par la collecte, l'analyse et la transmission de ces informations, elles contribuent à l'évaluation d'une situation. La transmission d'éléments factuels aux gouvernements se double fréquemment de suggestions ou d'« exigences » de réaction. La pression sur les gouvernements est alors d'autant plus forte que la démarche est relayée par les médias et par un réseau de militants, qui souvent sollicitent les élus. Mais l'action des Ong ne se réduit pas à la réaction à chaud. Elle est le plus fréquemment accompagnée de propositions d'action ou du lancement d'initiatives sur le long terme.

Ces propos résument bien le rôle que joue Amnesty international aux pays des "hommes intègres".

Deuxièmement, l'ONG mène des actions depuis son implantation au Burkina Faso en matière de défense des droits humains à travers la sensibilisation, le plaidoyer, la formation et la recherche. Des actions sont menées au niveau des écoles et des universités. A titre illustratif, les écoles partenaires à Ouagadougou et à l'intérieur du pays ont bénéficié de sessions de renforcement de capacités en droits humains aussi bien en ligne qu'en présentiel. Ainsi certaines universités privées et publiques ont bénéficié de formations en droits humains et de rencontres d'échanges visant à faire connaître davantage Amnesty International et sa campagne phare « ECRIRE POUR LES DROITS 2020 ». Le travail s'est poursuivi auprès des organisations de la société civile. La section a, dans ce sens, pris part à l'Assemblée générale de la Coalition nationale contre les mariages d'enfants au Burkina Faso (CONAMEB).

Troisièmement, elle dénonce les violations des droits et salue les avancées de certains dossiers. En cas de violations des droits, l'ONG procède par la recherche-action. En effet, les équipes de recherches basées à Dakar, mènent une recherche terrain sur la situation de violation. Ensuite les staffs décident du type d'action à mettre en œuvre pour faire cesser la violation et rétablir les victimes dans leurs droits. Ces actions peuvent être du Plaidoyer/lobbying, de l'assistance juridique et judiciaire, des campagnes de solidarité et d'interpellation (signature de pétitions)¹², etc. Ainsi, lors de la révision du projet de loi portant modification du code pénal, Amnesty International avec d'autres structures telles que : le Centre d'information et de formation en matière de droits humains en Afrique (CIFDHA), le Centre pour la qualité du droit et la justice

¹² Ouedraogo Fatimata Coordonnatrice Jeunes et Genre à Amnesty international entretien du dans les locaux de Amnesty international à Ouagadougou

(CQDJ) et l'association des bloggeurs du Burkina (ABB) avaient souligné qu'il contient des dispositions qui restreignent les libertés publiques en particulier les libertés d'expression et de presse et le droit à l'information au Burkina Faso¹³.

Amnesty International Burkina Faso apprécie la situation des droits quand c'est nécessaire par exemple il a salué en 2001 les progrès accomplis dans l'affaire Norbert Zongo en ces termes « Amnesty International s'est réjouie ce jour (vendredi 9 février 2001) d'apprendre que l'adjudant Marcel Kafando avait été inculpé d'« assassinat » et d'« incendie volontaire » dans le cadre de l'enquête sur la mort du journaliste Norbert Zongo et de trois de ses amis, tués en 1998¹⁴ ».

Aussi, Amnesty international Burkina Faso a été à l'avant-garde de deux actions qui ont des résultats ces dernières années dans le pays. Il s'agit du plaidoyer visant à lever les barrières financières pour freiner la mortalité maternelle. Ce plaidoyer conduit avec d'autres ONG/OSC a abouti à l'adoption de la politique de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans en 2016. C'est le cas du plaidoyer pour l'abolition de la peine de mort qui a permis d'obtenir l'abolition de la peine de mort pour les crimes de droit commun (pour les civils) même si la peine de mort existe toujours dans le code militaire.

En outre, Amnesty international est parti prenant du Projet DFID¹⁵ contre les mutilations génitales féminines (MGF) et les mariages forcés et précoces : des résultats encourageants au Burkina Faso dont le travail d'éducation et de plaidoyer a permis de renforcer les capacités en droits humains des leaders communautaires en vue de la lutte contre les mariages forcés et précoces, l'excision et les autres formes de mutilations des organes génitaux des femmes et des filles. Grâce aux différentes actions déployées dans les quinze communautés ciblées au Burkina Faso, des résultats significatifs ont été atteints parmi lesquels on peut citer entre autres : une soixantaine de jeunes filles qui ont été sauvées des mariages forcés et précoces ; l'efficacité des mécanismes locaux de prévention mis en place dans les communautés (les Comités d'Alerte Précoce), En témoigne le retour à l'école d'une douzaine de jeunes filles précédemment mariées et l'implication des autorités locales dans la protection et la sauvegarde des droits des jeunes filles victimes des mariages forcés et précoces¹⁶ et les MGF¹⁷. Le Projet a été réalisé dans 15 communautés rurales et a concerné quatre

¹³ <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2019/06/burkina-faso-le-nouveau-code-pourrait-conduire/> consulté le 04/02/2023 à 12h 03 mn

¹⁴ <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr60/001/2001/fr/> consulté le 04/02/2023 à 12h 03 mn

¹⁵ Ce projet vise à réduire les taux des mutilations génitales féminines et des mariages forcés et précoces au Burkina Faso" (DFID),

¹⁶ Evaluation Finale du Projet DFID : renforcer les acquis communautaires. Débuté en Juillet 2017, le Projet DFID a pris fin le 30 juin 2020.

¹⁷ Amnesty international rapport annuel 2020, p.5

régions du pays (le Nord, le Centre-Nord, le Centre, la Boucle du Mouhoun)¹⁸ et a permis de renforcer les capacités en droits humains de 245 leaders communautaires (chefs religieux, coutumiers, leaders féminins et leaders jeunes), 889 enseignants, 1034 élèves, 78 membres des comités d'alerte précoce, 116 conseillers municipaux. Au total, le Projet DFID a touché 19482 bénéficiaires directs (8754 hommes)¹⁹.

En 2017, Amnesty International publiait un rapport intitulé : Burkina Faso, un chemin difficile vers le respect des Droits Humains dans lequel l'institution note les avancées en matière de protection des droits humains dans le pays mais surtout les difficultés qui minent leur respect. Le rapport 2020 d'Amnesty dénonce une dégradation de la situation des droits humains au Burkina Faso en 2020²⁰ imputable en partie à l'insécurité. En effet, à partir de 2016, le Burkina Faso est en proie à des violences terroristes et Amnesty international ne cessent de dénoncer les exécutions extra judiciaires commises par les forces de défenses et de sécurité. Elle documente les violations des droits humains commises par les forces de sécurité du Burkina Faso en mars et avril 2020. Pour Amnesty International, la situation d'insécurité qui règne actuellement au Burkina Faso est un conflit armé non international, et les homicides délibérés de civils par l'une ou l'autre des parties au conflit pourraient constituer des crimes de guerre. Elle a documenté deux (02) événements qui se sont produits à Ouahigouya et à Djibo en mars-avril 2020. Selon les informations reçues par Amnesty International, Issouf Barry, Hamidou Barry et Oumarou Barry ont été enlevés à leur domicile à Ouahigouya dont les cadavres ont été retrouvé à la périphérie de la ville trois jours plu tard. A la lumière des faits, Amnesty International considère ces morts comme des exécutions extrajudiciaires et appelle les autorités burkinabè à enquêter sur ces événements et à traduire leurs auteurs en justice²¹.

A Djibo 31 personnes ont été arrêtées par les forces de sécurité avant d'être exécutées. Plusieurs habitants ont exprimé leurs craintes à Amnesty International et à la population en général quant au sort qui leur serait réservé. Le gouvernement a reconnu le 20 avril 2020, la réalité de ces exécutions extrajudiciaires, suite à la publication d'un communiqué de presse de Human Right Watch dénonçant ces violations²². Selon un communiqué du gouvernement, la Direction de la justice militaire a été mandatée à partir du 10 avril 2020 pour enquêter sur ces

¹⁸ A la fin du projet le 30 Juin 2020, Il a fait l'objet d'une évaluation finale en novembre 2020 par le Cabinet Policy Research Institute basé à Kampala en Ouganda

¹⁹ Amnesty international rapport annuel 2020, p.6

²⁰Amnesty international, Rapport2021

²¹ Amnesty international, Péril pour les populations civiles dans le Sahel, Rapport 2020, p.15.

²² Dans un communiqué publié le 20 avril 2020, Human Rights Watch a accusé les forces de défense et de sécurité d'avoir le 09 avril 2020 à Djibo, ciblé exclusivement des hommes de la communauté peule et exécuté sommairement 31 d'entre eux.

allégations²³. Devant les accusations de Human Right Watch, le ministère de la défense réagit en ces termes :

Ce type d'allégations avait été rapporté à Monsieur le ministre d'état, ministre de la défense nationale et des anciens combattants, qui dès le 10 avril 2020 a adressé une lettre à Monsieur le directeur de la justice militaire pour l'instruire de faire ouvrir par ses services une enquête judiciaire afin d'établir la vérité des faits. Nous tenons à rappeler à la communauté nationale et internationale que nos forces armées sont formées pour agir dans le respect du droit international humanitaire et suivant des règles d'engagement propres [...]. Nous tenons à rassurer la communauté nationale et internationale que si ces allégations étaient avérées, des sanctions seront prises à l'encontre des auteurs²⁴.

Ces propos du Ministre de la défense tente de rassurer l'opinion nationale et internationales de l'engagement des FDS à respecter les droits humains dans la lutte contre le terrorisme. Néanmoins, Amnesty International est très préoccupée par les violations et abus répétés des droits humains commis par les groupes armés et les forces de sécurité au Sahel notamment au Mali et au Burkina Faso. Pour l'ONG dans le conflit armé non international en cours, les opérations militaires ont eu un effet dévastateur sur la protection des personnes dans les régions où elles ont été menées ; en réaction aux attaques des groupes armés Amnesty International dénonce également l'absence de progrès dans la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves commis au Mali, au Niger et au Burkina Faso par les groupes armés et les forces armées respectives de ces pays. Les homicides délibérés de civils non armés par les forces de sécurité au Mali et au Burkina Faso sont susceptibles de constituer des crimes de guerre au regard du droit international. Le rapport 2020/2021, pp.136-138 d'Amnesty international sur la situation des droits humains dans le monde est explicite sur les violations des droits dans le sahel. Des groupes armés se sont livrés à des exactions des droits humains, notamment des homicides et des enlèvements, dans le contexte du conflit armé. Les forces de sécurité ont quant à elles procédé à des exécutions extrajudiciaires et commis des actes de torture. L'impunité demeurait généralisée. Le droit à l'éducation était restreint, de même que la liberté d'expression et de réunion. Face aux exactions, Amnesty international exige des enquêtes approfondies pour que les responsables présumés soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables excluant le recours à la peine de mort. Au regard de la gravité des événements recensés dans le présent rapport, Amnesty International formule des recommandations aux

²³ Amnesty international, Péril pour les populations civiles dans le Sahel, Rapport 2020, p.15.

²⁴ <http://www.wakatsera.com/burkina-la-reponse-du-ministere-de-la-defense-aux-accusations-de-human-right-watch/> consulté le 09/02/2023 à 12h45 mn

autorités du Mali, du Burkina Faso et du Niger dans le but d'améliorer la situation des droits humains au sahel et plus précisément au Burkina Faso²⁵.

Sans être exhaustif, l'ensemble des actions et des partenariats ont contribué à la promotion et la protection des droits de l'homme au Burkina Faso.

3. Regard sur l'activité d'Amnesty au Burkina

3.1. L'impact sur les populations

L'incidence des actions d'AI en termes de protection et promotion des droits de l'homme est perceptible au plan socio-politique. Au plan social et politique, les sensibilisations et plaidoyer communautaires et nationaux ont permis de mieux faire connaître les droits humains pour favoriser leur prise en compte dans tous les domaines de la société. En termes de protection des droits de l'homme : des politiques protectrices ont été mises en place à l'image de celle sur la gratuité des soins et celle sur la gratuité de la planification familiale. Des lois ont été modifiées pour être plus protectrices des droits humains (Code pénal de 2018 avec le rehaussement des peines pour mutilations génitales féminines, la reconnaissance des mariages religieux et coutumiers).

Les sensibilisations et plaidoyer communautaires et nationaux ont permis aussi de mieux faire connaître les droits humains pour favoriser leur prise en compte dans tous les domaines de la vie. Les plateformes digitales d'Amnesty international (Facebook, Twitter, site web) donnent de la visibilité à la structure en contribuant également à la promotion des droits humains. De ce fait, les changements de comportement interviennent à la suite des actions d'éducation en droits humains en ce sens que si les gens connaissent mieux les droits humains, ils deviennent plus aptes à les revendiquer.

La sensibilisation favorise la prévention des violations des droits humains. Il en est de même pour l'adoption de nouvelles normes sociales (concernant les mariages d'enfants et l'excision par exemple) et le renforcement des lois. L'accompagnement juridique et judiciaire des victimes de violations des droits humains de façon indirecte (referment vers d'autres organisations) favorise un plus grand accès à la justice pour les victimes.

Dans le contexte actuel d'insécurité, on y voit un rapprochement entre l'insécurité grandissante et la protection des droits humains au Burkina Faso dans la mesure où la situation d'insécurité entraîne des violations des droits humains fondamentaux (droit à la sécurité, à un environnement sûr, droit à l'éducation, droit à la santé, etc.²⁶) « L'insécurité accroît indéniablement les violations des droits humains. Différents types de droits humains sont concernés : déplacement forcé des populations, tueries

²⁵ Amnesty international, Péril pour les populations civiles dans le Sahel, Rapport 2020, p.18

²⁶ Madame Ouedraogo Fatimata Coordonnatrice Jeunes et Genre, réponses aux questionnaires

des civils, insécurité alimentaire, non mise en œuvre du droit à l'éducation, violences sexuelles²⁷ etc.». La connaissance des droits facilite la prévention de leur violation.

Le défi sécuritaire menace grandement les droits humains d'où la nécessité d'appliquer les textes et d'améliorer certains textes (ex : le Code des Personnes et de la Famille), Parlant des droits de l'homme au Burkina, Ouedraogo Fatimata résume la situation en ces termes : « Des efforts sont faits pour la prise de lois et politiques protectrices. Mais leur application sur le terrain n'est pas toujours effective²⁸ ». A la lumière des efforts et difficultés ci-dessus évoqués, des défis restent à relever en matière de protection de l'homme au Burkina Faso à savoir : une meilleure appropriation des droits humains par tout le monde et leur acceptation ; une synergie d'action entre tous les acteurs de la protection des droits humains et l'accroissement des ressources financières affectées à la protection des droits humains. Que retenir des rapports entre l'ONG et l'Etat burkinabè ?

3.2. *les relations avec les autorités politiques*

La tentation la plus courante est de présenter la relation entre Etats et ONG comme antagoniste. Or dialogue et coopération, dans le respect des responsabilités de chacun, sont considérés dans les pays démocratiques comme indispensables nous apprend B.Collet (2002, p.34). Les relations ONG-Etats et ONG-organisation interétatique peuvent prendre des formes très variées. Elles peuvent aller de la collaboration au conflit. A ce sujet P.Marchesin, (2008, p.104) écrit :

Les relations entre les ONG et les Etats ou les organisations interétatiques ne se résument cependant pas à la collaboration. Des tensions plus ou moins fortes peuvent voir le jour. L'observation ces dernières décennies montre la possibilité de tensions tout d'abord entre ONG et Etats d'accueil. La présence des ONG peut être vue comme une intervention dans les affaires intérieures et provoquer la conspiration de certains Etats. Les relations se détériorent franchement lorsque l'ONG dénonce la politique des Etats d'accueil, notamment les violations en matière de droits de l'homme. Cela a souvent été le cas de Amnesty international.

La substance de cette assertion résume les interactions complexes entre Etats et ONGI et les relations entre Amnesty International Burkina Faso et l'Etat burkinabè n'échappe pas à cette réalité. Les relations entre Amnesty et l'Etat Burkinabè sont conviviales, ponctuées de collaboration, chacun des acteurs faisant appel à l'autre au besoin pour donner son point de vue sur une situation donnée comme c'est le cas lors du processus d'élaboration de l'examen périodique (EPU). En effet, Amnesty a présenté une communication lors de la préparation de l'Examen périodique universel (EPU) du Burkina Faso, en mai 2018 dans laquelle elle a examiné la mise en œuvre des

²⁷ Idem

²⁸ Ouedraogo Fatimata Coordonnatrice Jeunes et Genre de Amnesty international Burkina Faso, entretien dans les locaux de Amnesty international à Ouagadougou et réponse aux questionnaires.

recommandations acceptées par le Burkina Faso lors du précédent EPU, fait le point sur le cadre national de protection des droits humains ainsi que sur la situation de ces droits et a formulé plusieurs recommandations pour que le pays renforce la protection des droits fondamentaux et s'emploie à résoudre les problèmes auxquels il est confronté dans ce domaine. Aussi, les différentes recherches menées sur le Burkina Faso ont connu la participation des représentants de l'Etat burkinabè. Toutefois des rapports de méfiance voire de conflits peuvent survenir en cas de dénonciation des violations des droits.

Les conflits ou menaces ne sont pas loin dans les rapports Etats-ONG de défense des droits de l'homme en ce sens que les Etats ne tardent pas à accuser les ONG d'ingérence dans les affaires intérieures. Sauf erreur ou omission, on ne peut pas affirmer que les rapports entre le gouvernement burkinabé et l'ONG internationale ont été conflictuels. Néanmoins, il est intéressant de souligner que le gouvernement burkinabé a interdit le Festival international de la liberté d'expression et de la presse en Afrique de l'Ouest, qui devait avoir lieu à Ouagadougou du 13 au 15 décembre 2000 afin de commémorer la mort de Norbert Zongo. Des représentants de la presse et des délégués d'organisations de défense des droits humains venus de toute l'Afrique, ainsi que des membres d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales telles que Reporters sans frontières, Article 19, la Fédération internationale des PEN clubs et Amnesty International, devaient participer à cette manifestation, pour y débattre de la protection des journalistes, ainsi que du rôle de la presse et des défenseurs des droits²⁹.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons affirmer avec Dakio Kisito³⁰ qu' « avec le respect des droits de l'homme comme conditionnalité de l'aide au développement, les droits sont devenus le slogan des dirigeants mais ces derniers ne portent pas les promoteurs des droits dans leur cœur ». Il signale la ratification de la plupart des instruments internationaux de protections des droits de l'homme mais note des difficultés de mise en œuvre et des retards dans le dépôt des rapports, ce qui pose le problème de l'effectivité des droits en dépit des efforts des ONG nationales et internationales.

Conclusion

En somme, cette étude portant sur l'histoire d'une organisation de défense des droits de l'homme : la section d'Amnesty international du Burkina Faso (1996-2021)

a permis de connaître le contexte d'installation de la section nationale d'Amnesty international, d'examiner les stratégies déployées par l'organisation et analyser les actions menées par celle-ci en faveur des droits humains au Burkina Faso durant la

²⁹ Amnesty International Bulletin d'information 025/01 du 9 février 2001 ,pp.2-3

³⁰Dakuyo Kisito, Secrétariat général du Mouvement Burkinabè des droits de l'homme (MBDHP) du centre, entretien du 02/02/2023 au siège du mouvement à Koudougou

période considérée. Depuis 1996, l'institution lutte contre les violations des droits humains au pays des hommes intègres à travers la sensibilisation, le plaidoyer, la formation et la recherche, les dénonciations des violations des droits, etc. Elle a mené des plaidoyers avec d'autres ONG/OSC ayant abouti à l'adoption de la politique de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants. Les sessions de renforcement de capacités en droits humains aussi bien en ligne qu'en présentiel au profit des élèves et étudiants de Ouagadougou et de l'intérieur du pays augmente la prise de conscience des droits humains chez les élèves et les étudiants. Ainsi dans le cadre du Projet DFID contre les MGF et les mariages forcés et précoces, Amnesty a fait un travail d'éducation et de plaidoyer ayant permis de renforcer les capacités en droits humains des leaders communautaires. Depuis 2016, avec les violences terroristes, Amnesty international ne cesse de dénoncer les exécutions extra judiciaires commises par les forces de défenses et de sécurité de même que les exactions commises par les terroristes.

Toutes les activités entreprises par Amnesty ont eu un impact socio politique à savoir une meilleure connaissance des droits humains de même que la mise en place des politiques favorables à leur protection. On retient qu'entre 1996 et 2021, la situation des droits humains au Burkina Faso fut dynamique comme partout ailleurs dans le monde avec des avancées et parfois des reculs sans toutefois de rupture nette selon les pouvoirs en place. Les avancées peuvent être imputables au processus démocratique, aux actions des organisations syndicales, des ONG nationales et internationales comme AIBF et les reculs liés à la lutte contre l'insécurité que connaît le pays. Les rapports entre l'Etat burkinabè et Amnesty international demeurent des rapports de collaboration. Avec les acquis et les insuffisances en matière de protection des droits, nous pouvons conclure avec le professeur René Dégni-Ségui (2001) pour qui en Afrique noire francophone les Droits de l'Homme sont abondamment proclamés, mais insuffisamment protégés et toujours violés.

Sources et référence bibliographique

Sources

Ouedraogo Fatimata, Coordonnatrice Jeunes et Genre de Amnesty international Burkina Faso, entretien dans les locaux de Amnesty international à Ouagadougou et réponses aux questionnaires.

Dakuyo Kisito, Secrétariat général du Mouvement Burkinabè des droits de l'homme (MBDHP) du centre, entretien du 02/02/2023 au siège du mouvement à Koudougou

Référence bibliographique

<https://fr.humanrights.com/voices-for-human-rights/human-rights-organizations/non-governmental.html> (En ligne) consulté le 21 mars 2022 à 11h 46 mn

<https://www.amnesty.fr/histoire-evolution-amnesty-international> (En ligne) consulté le 22 mars 2022 à 9h47 mn

- Burkina-Faso Autour de l'affaire Zongo Dans Politique africaine 1999/2 (N° 74), pages 163 à 183 (En ligne) URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-1999-2-page-163.htm> consulté le 18 mai 2023
- <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr60/001/2001/fr/> (En ligne) consulté le 04 /02/2023 à 11h45 mn
- <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/06/burkina-faso-le-nouveau-code-pourrait-conduire/> (En ligne) consulté le 04 /02/2023 à 11h45 mn
- Arrêté ministériel N°22/MATS/SG/DGAT/DELPAJ du 20 mars 1996, modifié par le récépissé N° 2011-097/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC du 22 février 2011
- Décret n° 2001-731/PRES/PM/MJDH du 28 décembre 2001 (JON°05 2002) portant adoption de la politique et du Plan d'action et d'orientation pour la promotion et la protection des droits humains.
- Dossier_3.org.pdf sélections des organisations (En ligne), URL :file:///C:/Users/HP%20Pavilion/Desktop/Articles/ONG%20internationale%20et%20defense%20des%20droits%20humains%20au%20Burkina%20F
- Amnesty International Burkina Faso, BULLETIN D'INFORMATION 025/01 9 février 2001
- Amnesty international Index AI: AFR 60/001/2012 - Burkina Faso: La Compétence Universelle Pour Mettre Fin À L'impunité.
- Amnesty international, Burkina Faso. Un chemin difficile vers le respect des droits humains, Rapport, Décembre 8, 2017 Index Number : AFR 60/7367/2017
- Amnesty international, La répression de manifestations contre le gouvernement au Burkina Faso, Rapport 2015
- Amnesty international, Péril pour les populations civiles dans le Sahel, Rapport 2020
- Amnesty international, Situation des droits humains dans le monde, Rapport 2020/2021, 499p
- COLLET Brigitte Les ONG de défense des droits de l'homme aux Nations Unie (En ligne) URL : sur <https://www.cairn.info/revue-projet-2002-1-page-33.htm>
- DEGNI-SEGUI René "2001, Les Droits de l'Homme en Afrique noire francophone. Théories et réalités" Editions CEDA, (Abidjan), 343p
- FERNANDEZ Julian, Relations internationales, (Paris), Dalloz, 2018, 724p
- Front syndical, Le Travail Spécial N°2, Mars 1988, pp.1-2.
- KABEYA-MUASE Charles, Un pouvoir des travailleurs peut-il être contre les syndicats ? dans Pouvoir et syndicats, sd pp.55-56.
- L'Indépendant, n° 166 du 15 octobre 1996
- MARCHESIN Philippe, Introduction aux relations internationales, (Paris), Karthala, 2008, 217p.
- YONABA Salif, Indépendance de la justice et droits de l'homme : Le cas du Burkina Faso, Centre for the Independence of Judges and Lawyers, 1997, 150p